



DEPARTEMENT DU LOIRET  
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS  
CANTON DE MONTARGIS

**MAIRIE DE CHEVILLON SUR HUILLARD**  
36 Grande Rue - 45700

☎ 02.38.97.80.30 📠 02.38.28.01.11  
Mail : [mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr](mailto:mairie-chevillonsurhuillard@wanadoo.fr)

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2018**

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de CHEVILLON SUR HUILLARD, légalement convoqué le 14 mai 2018, à 20 heures 00, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BOURILLON, Maire.

Absents excusés : MME CHAPILLON pouvoir à M. BOURILLON, M. LEMAIRE pouvoir à M. BIHOREAU, MME GASTELLIER pouvoir à MME LEBOEUF

### **1/ REVALORISATION DU TARIF DE CANTINE-ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération 61/2017, le tarif du repas de cantine avait été fixé à 3,70 € pour l'année scolaire 2017/2018.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite revaloriser le tarif du repas de cantine à l'école maternelle et à l'école élémentaire.*

*Après délibération, la majorité du Conseil Municipal, avec 13 voix pour souhaite revaloriser ce tarif à 3,80 € pour l'année scolaire 2018/2019.*

### **2/ REVALORISATION DU TARIF DE LA SEANCE DE GARDERIE-ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

*Monsieur le Maire rappelle que par délibération 62/2017, le tarif de la séance de garderie avait été fixée à 2,50 € pour l'année scolaire 2017/2018.*

*Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite revaloriser le tarif de la séance de garderie à l'école maternelle et à l'école élémentaire.*

*Après délibération, la majorité du Conseil Municipal, avec 13 voix pour, souhaite revaloriser ce tarif à 2,55 € pour l'année scolaire 2018/2019.*

### **3/ CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT-RECRUTEMENT DES ANIMATEURS POUR LES NUITS DE CAMPING**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite d'une nouvelle réglementation depuis 2017 il est nécessaire de recruter deux animateurs pour les nuits de la semaine au camping de Montargis du 16 au 20 juillet 2018.*

*Monsieur le Maire propose les personnes suivantes :*

- *Mademoiselle BEDU Matilde, animatrice BAFA,*
- *Monsieur MOREAU Clément, animateur*

*A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le recrutement des animateurs proposés pour la semaine au camping dans le cadre du centre de loisirs sans hébergement du 16 au 20 juillet 2018.*

### **4/ PROPOSITION ET PRESENTATION DU DEVIS POUR LE CONCERT DE NOEL – 16 DECEMBRE 2018- PHILIA LOIRET**

*Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association PHILIA propose de refaire à l'église de Chevillon un concert gospel comme cela à été fait le 17 décembre dernier.*

*L'association propose la date du 16 décembre 2018 pour un montant de 2 700 €.*

*Monsieur le Maire précise que le Conseil Départemental pourrait subventionner ce projet à hauteur de 60 % soit 1 620 €.*

*Après délibération, le Conseil Municipal accepte le devis de l'association PHILIA pour une représentation.*

*Un dossier de demande de subvention sera transmis au Conseil Départemental.*

### **5/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION FONCTIONNEMENT-PRESENTATION DEVIS-DEPLACEMENT COMPTEUR ENEDIS-1 ROUTE DE SAINT MAURICE**

*Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet de déplacement du compteur ENEDIS 1 route de Saint Maurice.*

*Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition financière de l'entreprise ENEDIS, pour la réalisation de ces travaux.*

*Le devis s'élève à 5 676,01 € HT soit 6 811,21 € TTC .*

*Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent d'inscrire cette dépense au budget principal 2018, section fonctionnement, compte 615232.*

**6/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION FONCTIONNEMENT-RETROCESSION  
CONCESSIONS FUNERAIRES A LA COMMUNE**

*Considérant la demande de rétrocession présentée par Mme MOLLA Sylvie, habitant 13 rue Henri Chaintreau 45700 VILLEMANDEUR (Loiret), et concernant les concessions funéraires dont les caractéristiques sont :*

*Concessions n° 628 et 629*

*Enregistrées par la commune de Chevillon sur Huillard, le 29 novembre 1999,*

*Concessions cinquantenaire,*

*Au montant total réglé de 2 280 francs soit 347,58 €*

*Le Maire expose au conseil municipal que Mme MOLLA, acquéreur de deux concessions dans le cimetière communal de Chevillon sur Huillard se propose aujourd'hui de les rétrocéder à la commune.*

*Celles-ci se trouvant vides à ce jour de toute sépulture, Madame MOLLA déclare vouloir rétrocéder lesdites concessions, à partir de ce jour, à la commune afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 140,12 €.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition du Maire et autorise le Maire à établir l'acte de rétrocession aux conditions suivantes :*

*-Les concessions funéraires situées au cimetière de la commune de Chevillon sur Huillard sont rétrocédées à la commune au prix de 140,12 €*

*-Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 6188 du budget principal.*

**7/ BUDGET PRINCIPAL 2018-SECTION INVESTISSEMENT-RENOVATION  
THERMIQUE ECOLE MATERNELLE-DEMANDE DE DOTATION A  
L'INVESTISSEMENT LOCAL**

*Monsieur le Maire expose le projet suivant : rénovation thermique de l'école maternelle avec pose de faux-plafonds et plafonds suspendus, rénovation du toit terrasse, isolation des coffrets volets roulants et installation d'une pompe à chaleur.*

*Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 66 015,27 € HT soit 79 444,73 € TTC.*

*Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DSIL.*

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet de rénovation thermique de l'école maternelle pour un montant de 79 444,73 € TTC, adopte le plan de financement ci-dessous :*

<i>Dépenses</i>	<i>HT</i>	<i>TTC</i>	<i>Recettes (HT)</i>	<i>HT</i>
<i>Travaux</i>	<i>66 015,27 €</i>	<i>79 444,73 €</i>	<i>DSIL</i>	<i>13 203 €</i>
			<i>DETR</i>	<i>33 008 €</i>
			<i>Département</i>	<i>6 601 €</i>
			<i>Autofinancem ent</i>	<i>13 203,27 €</i>
<i>TOTAL</i>	<i>66 015,27 €</i>	<i>79 444,73 €</i>	<i>TOTAL</i>	<i>66 015,27 €</i>

*Et sollicite une subvention de 13 203 € au titre de la DSIL, soit 20 % du montant du projet et charge le Maire de toutes les formalités.*

## **8/ QUESTIONS DIVERSES**

*Monsieur le Maire demande si des questions restent à poser :*

- *Monsieur Patrick BIHOREAU est désigné coordonnateur pour la prochaine campagne de recensement de la population en janvier et février prochain;*
- *Les dates de confection des fleurs pour le char du comice agricole sont les mercredis 13 et 20 juin à 19h00 à la salle polyvalente; tous les habitants de la commune peuvent participer;*
- *Il est signalé que le panneau indiquant l'arrêt de car à la Fontaine Brochet est tombé; un courrier sera envoyé à l'AME;*
- *Il est signalé que le panneau indiquant l'impasse des Sècherons est à terre;*
- *La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 25 juin 2018.*

**FIN DE SEANCE**